



Université  
Gustave  
Eiffel



© Unsplash | ADOBE STOCK

# Livret d'accueil

des étudiants en situation  
de handicap à l'Université  
Gustave Eiffel

[univ-gustave-eiffel.fr](http://univ-gustave-eiffel.fr)



# Sommaire

L'Université Gustave Eiffel .....	4
Le Handicap à L'Université Gustave Eiffel .....	5
La demande d'aménagement .....	7
Le Service de Santé Universitaire - Pôle médical.....	8
Le Service Social.....	10
Le SIO-IP (Orientation et Insertion Professionnelle).....	11
Le CROUS (bourses et logements).....	13
Le Service de la Vie Etudiante .....	15
La Scolarité Générale.....	17
La Mission Egalité .....	19
La Mission Arts et Culture .....	20
Le SUAPS .....	21
Plans.....	22

# L'Université Gustave Eiffel

L'Université Gustave Eiffel, née le 1er janvier 2020, est le fruit de l'union singulière entre :

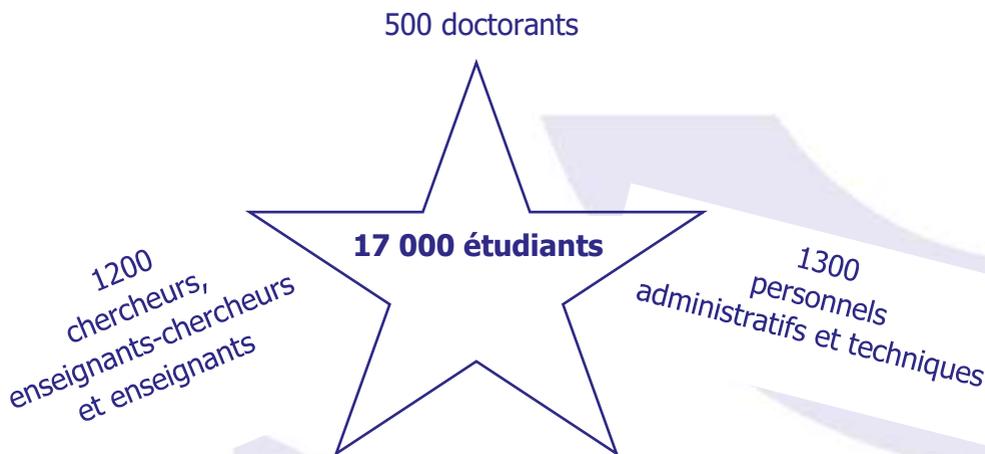
- **une université** (l'UPEM),
- **un institut de recherche** (l'IFSTTAR),
- **une école d'architecture** (l'Éav&t),
- **trois écoles d'ingénieurs** (l'EIVP, l'ENSG et l'ESIEE Paris).

L'Université Gustave Eiffel est reconnue plus particulièrement pour son implication dans la Recherche et pour ses compétences pluridisciplinaires.

Les principales missions de l'établissement sont :

- La **formation initiale et continue**, avec une forte spécificité pour la formation par **apprentissage**.
- La **recherche** et **l'innovation**.
- L'expertise, l'appui aux politiques publiques et la normalisation.
- L'ouverture à la société et la coopération internationale.

## En chiffres :



## Le Handicap à L'Université Gustave Eiffel

Le pôle handicap de l'Université Gustave Eiffel dépend du Service de Santé Universitaire.

Il **accompagne individuellement les étudiants en situation de handicap** inscrits dans l'établissement (accueil, suivi administratif, intervention auprès des composantes, si nécessaire, pour la mise en œuvre des aménagements, gestion des prêts).

Il **organise des réunions annuelles avec les composantes** (responsables de formations, responsables administratifs, secrétariats) et les collaborateurs du Service de Santé Universitaire, afin d'échanger sur l'accompagnement des étudiants en situation de handicap.

Il **informe**, tout au long de l'année, les étudiants en situation de handicap **de la procédure pour la demande d'aménagement(s)**, des réformes liées au handicap, et de l'encadrement dont ils pourraient bénéficier dans les autres services de l'établissement (voir chapitres suivants).

Il **transmet des offres** d'emploi, de stage ou d'alternance ciblées.

Il **développe des actions de sensibilisation**, au sein de l'établissement, pour informer la communauté universitaire.

Enfin, il **mobilise les étudiants et la communauté universitaire** autour des projets et dispositifs nationaux : le concours national Tous Hanscene et le DuoDay, notamment.

**Le pôle est composé d'une référente handicap étudiant, intermédiaire entre les étudiants en situation de handicap et la communauté universitaire (composantes, pôle médical, service social, scolarité générale, etc.).**

Les étudiants peuvent prendre rendez-vous afin d'échanger et exprimer des besoins, ou pour des demandes de prêt de matériel.

L'accueil handicap veillera à la mise en place des aménagements préconisés par le médecin universitaire.

Tout au long de l'année, le Service de Santé Universitaire propose des actions de sensibilisation.

Il mobilise les étudiants et la communauté universitaire autour de projets et d'évènements en lien avec la santé, et le handicap notamment.

Exemples d'actions menées :

- ❖ Concours d'expression artistique à destination des étudiants en situation de handicap, organisé par le pôle.
- ❖ Animation d'un groupe Facebook à destination des étudiants en situation de handicap.
- ❖ Création d'affiches informatives à destination des acteurs du secondaire pour informer de la procédure d'accompagnement des ESH dans notre établissement.
- ❖ Développement de partenariats avec tous les organismes susceptibles d'intervenir dans des journées de sensibilisation et de formation au handicap.

# La demande d'aménagement

Si votre handicap requiert certains aménagements afin de suivre au mieux votre formation, nous vous recommandons de suivre les étapes ci-dessous.

1. **Prendre un rendez-vous avec l'un des médecins** de prévention de l'université, auprès du secrétariat du Service de Santé Universitaire :

**01 60 95 74 43**

(Pour la consultation, merci de vous munir des éléments principaux de votre dossier médical)

2. Vous pourrez ensuite contacter et/ou rencontrer la référente handicap : **besoin d'équipement spécifique (prêt de matériel) ; difficultés dans l'application des aménagements ; envie d'échanger, d'exprimer des souhaits ou des besoins**, etc. :

**01 60 95 74 84** ou [accueilhandicap@univ-eiffel.fr](mailto:accueilhandicap@univ-eiffel.fr)

3. **Si vous le souhaitez : vous faire connaître auprès de votre formation** (secrétariat et/ou responsable de formation) afin que tout soit mis en œuvre pour que votre formation soit compatible avec les besoins liés à votre handicap.

Pour que nous puissions collectivement mettre en place ces aménagements dans les meilleurs délais, **il est recommandé de formuler vos demandes avant le 15 Novembre pour le 1er semestre et avant le 17 Avril pour le 2nd semestre.**

## **Exemples d'aménagements proposés :**

Majoration du temps,

Scribe (preneur de notes ou secrétaire d'examen),

Prêt de matériel (ordinateur portable, logiciels, dictaphones),

Adaptation des évaluations et des supports.

*(Liste non exhaustive)*

# Le Service de Santé Universitaire - Pôle médical



## **CONSULTATIONS MEDICALES** (services inclus dans la CVEC) :

- Mise en place des aménagements nécessaires compte-tenu des situations de handicap ou des problèmes de santé,
- Examen de santé,
- Suivi des étudiants à risque spécifique,
- Mise à jour des vaccinations,
- Prescription de moyens de contraception,
- Dépistage et traitement des IST,
- Dépistage du VIH,
- Prescription de substituts nicotiniques.

## **SOINS ASSURES PAR UNE INFIRMIERE**

- Accueil, conseils et éducation santé,
- Soins infirmiers, traitement sur ordonnance.

Il est recommandé aux étudiants atteints de maladie chronique de se faire connaître à l'infirmerie dès le début de l'année universitaire pour permettre l'application de soins efficaces en cas d'urgence.

## **CONSULTATIONS D'AIDE PSYCHOLOGIQUE** (non payantes)

- Entretiens individuels,
- Ateliers de gestion du stress et/ou gestion des émotions (en petit groupe).

## **ACTIONS DE PRÉVENTION INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES**

### **ACCOMPAGNEMENT DES AMBASSADEURS UNIVERSANTE**

Les ambassadeurs UniverSanté ont pour mission d'accueillir et informer les usagers, sur les différents sites de l'établissement, sur les ressources et les actions santé proposées.

#### **ACTIONS A VENIR :**

- Proposition de formations aux 1ers secours en santé mentale,
- Proposition d'accompagnement des conduites pré-addictives et addictives,
- Journée de prévention avec des partenaires tel que le CEGIDD.

Pôle Médical

**Secrétariat (médecins, psychologues, infirmières) :**

**01 60 95 74 43**

**[ssu@univ-eiffel.fr](mailto:ssu@univ-eiffel.fr)**

Bâtiment Copernic - Bureau 0S300 (RdC)

## Le Service Social

Les étudiants qui rencontrent des difficultés familiales, sociales ou financières peuvent rencontrer l'une des assistantes sociales de l'établissement, sur rendez-vous.

Les assistantes sociales :

- **Accueillent et écoutent** les étudiants, quelle que soit la nature de leurs difficultés (sociales, familiales, d'accès aux soins, administratives, financières...),
- **Informent sur l'ensemble des dispositifs concernant la vie étudiante** (bourses, logement, législation sociale...),
- **Accompagnent les étudiants** dans leurs différentes démarches auprès des services de l'Université Gustave Eiffel et des services administratifs du Crous, des services extérieurs (CAF, Mutuelle, Mission locale, Secours Populaire etc.),
- **Instruisent les demandes d'aides financières ponctuelles**, si nécessaire,
- **Conseillent et soutiennent les étudiants** pour la gestion de leur budget (aide éducative, endettement...).

[actionsociale@univ-eiffel.fr](mailto:actionsociale@univ-eiffel.fr)

T : 01 60 95 70 07

Université Gustave Eiffel

Maison de l'Étudiant – A15

Rue des frères Lumière – Champs-Sur-Marne

77454 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2

## Le SIO-IP (Orientation et Insertion Professionnelle)

Le SIO-IP **accompagne** tous les étudiants durant leur cursus et **aide les nouveaux bacheliers à mieux s'intégrer à l'université** et à construire avec eux un parcours de formation et un projet professionnel.

Deux conseillères en orientation reçoivent pour aider chacun à formuler ses besoins, ses envies, ses possibilités, ses contraintes et amener ainsi tous les étudiants à se **construire un projet personnel et professionnel**.

Un fond documentaire par champs disciplinaires et par établissements du supérieur ainsi que des outils électroniques sont en libre accès et permettent d'approfondir les recherches d'orientation, de réorientation et de poursuites d'études.

Tout au long de l'année, le SIO-IP accompagne les lycéens et les étudiants dans leurs **choix d'orientation**, à travers l'organisation d'événements comme la Journée Portes Ouvertes, les conférences Terminales et Premières, la soirée de lancement Parcoursup et de nombreuses participations aux salons et forums.

**L'élaboration progressive du projet personnel et professionnel n'est pas une action ponctuelle, mais un soutien offert à chaque étudiant de l'Université Gustave Eiffel, et qui s'inscrit dans la durée.**

Accueil : tous les jours, sans interruption :  
- le lundi de 13h00 à 17h00  
- du mardi au jeudi de 9h00 à 17h00  
- le vendredi de 9h00 à 16h00

SIO-IP – Bureau 0V110  
Bâtiment Copernic - RDC - Hémicycle central

Toutes vos questions sur: [sio@univ-eiffel.fr](mailto:sio@univ-eiffel.fr)  
Prise de rendez-vous : 01 60 95 76 76

Le SIO-IP a pour mission de **préparer les étudiants à leur future insertion professionnelle**, de les **conseiller** et de les **aider à trouver un stage, une alternance ou un emploi**. Les conseillers en insertion professionnelle accompagnent les étudiants pour la rédaction du CV et de la lettre de motivation et donnent des conseils pour la réalisation des entretiens professionnels.

Il met en œuvre la politique de l'université en matière d'insertion professionnelle des étudiants, notamment grâce aux contacts entretenus avec les organisations professionnelles et les entreprises.

Le conseiller professionnel reçoit, sur rendez-vous individuel, ou, en sessions collectives ; tous les étudiants, de toute formation.

**[conseiller.professionnel@univ-eiffel.fr](mailto:conseiller.professionnel@univ-eiffel.fr)**

**Prise de rendez-vous : 01 60 95 76 76.**

## Le CROUS (bourses et logements)

### La bourse sur critères sociaux et le logement – CROUS

La demande de bourse sur critères sociaux et/ou de logement en résidence universitaire se fait à travers une procédure appelée **Dossier Social Etudiant**. Elle s'effectue, et se renouvelle chaque année, **entre** le 20 Janvier et le 15 Mai **en se connectant sur :**

**<https://messervices.etudiant.gouv.fr>**

La bourse sur critères sociaux est attribuée en fonction de 3 critères : les revenus de la famille (ressources de l'année n-2), le nombre d'enfants à charge et l'éloignement du lieu d'études.

Vous devez également **être inscrit en formation initiale** (les étudiants en alternance ne sont pas éligibles à ce dispositif), **être de nationalité française ou posséder celle d'un Etat membre de l'Union européenne** (sous conditions), et **être âgé de moins de 28 ans au 1er septembre** (pour une 1ère demande de bourse).

Si vous avez effectué une demande de logement lors de la constitution du DSE, vous recevrez un e-mail vous indiquant les modalités de dépôt des vœux sur le site :

**<https://trouverunlogement.lescrous.fr>**

Vous serez informés par SMS et par e-mail, fin juin, des résultats d'attribution, et disposerez d'un délai de 7 jours pour confirmer votre vœu.

Pour toute question relative à la bourse sur critères sociaux, vous pouvez contacter la scolarité générale : **[bourses-diplomes@u-pem.fr](mailto:bourses-diplomes@u-pem.fr)**

## Aide spécifique – Annuelle ou Ponctuelle

Cette aide permet de répondre aux situations particulières, notamment :

- détresse financière,
- rupture familiale,
- reprise d'études.

Pour en faire la demande, il faut **prendre directement contact avec le Service Social**. Celle-ci sera alors évaluée par une Assistante Sociale qui transmettra ensuite la demande à la commission du CROUS.

Notez que vous devez avoir préalablement effectué une demande de bourse dans le cadre du Dossier Social Etudiant pour pouvoir demander l'Aide Spécifique – Annuelle.

## Autres aides du CROUS

Pour tout renseignement concernant **les aides au mérite et les aides à la mobilité**, vous pouvez consulter cette page :

<https://www.crous-creteil.fr/demanderune-bourse/autres-aides-financieres/>

## Pour joindre le CROUS de Créteil :

Rubrique « Assistance » sur : <https://messervices.etudiant.gouv.fr>

Par téléphone, du lundi au vendredi de 9h à 17h au 01 40 51 62 00

Besoin d'un rendez-vous téléphonique avec une assistante sociale du CROUS de Créteil : [social@crous-creteil.fr](mailto:social@crous-creteil.fr)

# Le Service de la Vie Etudiante

Le Service de la Vie Etudiante :

- ❖ S'occupe de la **vie associative** des étudiants (**vie.etudiante@univ-eiffel.fr**).
- ❖ Accompagne le **développement des projets et événements** (**@univ-eiffel.fr**) : subvention FSDIE, soutien aux projets étudiants hors études.
- ❖ Décide et représente les étudiants de l'établissement par l'intermédiaire du **Parlement Etudiant** (**admin-parlement@univ-eiffel.fr**).
- ❖ **Améliore la vie de campus** : ouverture en 2022 d'un nouvel espace de restauration animé accessible à tous.
- ❖ **Aide au logement** (**logement@univ-eiffel.fr**) : résidence, chez l'habitant, colocation.

Retrouvez l'ensemble des offres sur la plateforme Studapart :

***univ-gustave-eiffel.studapart.com://housing.u-pem.fr***

- ❖ **Aide à la recherche d'emploi étudiant**

Emploi étudiant interne (**emploi-etudiant@univ-eiffel.fr**) : scribe, appui aux services, accueil, tutorat etc.

**ENT > Career**

- ❖ **Participe au développement de la Culture** au sein de l'établissement (**culture@univ-eiffel.fr**) : événements, expositions, cadeaux et places de cinéma à gagner.

- ❖ **Accompagne les étudiants en difficulté**

- Lugéline : répondeur téléphonique en cas de grosses difficultés, financières, sociales, personnelles, ou d'accès au numérique.

01 60 95 74 00

- Prêt d'ordinateur portable et don de casques micro USB :

**(commission.numerique@univ-eiffel.fr)**

Autres dispositifs en faveur des étudiants :

❖ **Distributions alimentaires et de produits d'hygiène**

Les lundis et jeudis de 11h30 à 14h00 sans aucune condition d'accès à la cafétéria de la Maison de l'Étudiant (à côté du Service des Relations Internationales).

Sur présentation de la carte d'étudiant de l'année en cours.

❖ **Antenne du Secours Populaire Français**

Les mercredi et vendredis de 12h30 à 16h00 à la Maison de l'Étudiant Local A05 (en face de la BU Georges Pérec).

❖ **Chèque multiservice pour l'achat de protections périodiques**

10€ offert par la CPAM du 77 sous forme de chèque utilisable en caisse des grandes surfaces et magasins de proximité pour l'achat de protections périodiques.

# La Scolarité Générale

## ❖ Le Bureau des bourses et diplômes

Les collègues du **bureau des Bourses & Diplômes** de la Scolarité Générale vous accueillent et vous informent concernant :

- **Les dates et les modalités de demande de bourses sur critères sociaux** (les collègues n'instruisent pas les dossiers de bourses, il s'agit d'une prérogative du CROUS).
- **Les demandes de remboursement** pour les étudiants boursiers qui auraient fait l'avance des frais lors de leur inscription administrative.
- **Les modalités de retrait ou d'envoi des diplômes** (Licence, Master, Doctorat, DUT, Diplôme d'Ingénieur, Diplôme d'Université et certificat).

Vous pouvez nous contacter par courriel en écrivant à :

**bourses-diplomes@u-pem.fr**

Vous pouvez également nous joindre par téléphone au **01 60 95 74 47**

## ❖ Le Bureau Transferts et Inscriptions

Les collègues du **bureau Transferts & Inscriptions** de la Scolarité Générale vous accueillent et vous informent concernant :

- **Votre dossier d'inscription ou de réinscription administrative**, l'édition de votre certificat de scolarité et de votre carte étudiant.
- **Les demandes de remboursement « autres situations »**,
- **Les demandes de transfert « départ »** vers une autre université.
- La gestion de l'assistance pour les utilisateurs d'**eCandidat**.

Vous pouvez nous contacter par courriel en écrivant à : **scolarite@u-pem.fr**

Vous pouvez également nous joindre par téléphone au **01 60 95 74 71**

## ❖ Commission d'exonération des frais d'inscription

La demande d'exonération des frais d'inscription doit être adressée à la scolarité générale : [scolarite@u-pem.fr](mailto:scolarite@u-pem.fr)

Elle s'appuie uniquement sur les conditions de ressources et sur la situation sociale de l'utilisateur.

Elle est soumise à une Commission d'Exonération pour les étudiants en situation de précarité.

En cas de réponse favorable à la demande d'exonération, l'étudiant ayant payé les droits d'inscriptions bénéficiera du remboursement des droits de scolarité.

**Le montant de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) n'est pas remboursable.**

## La Mission Egalité

Les violences sexistes, discriminatoires et sexuelles regroupent une diversité d'actes et de comportements punis par la loi. Ces violences peuvent être physiques, psychologiques, morales, économiques, verbales, et peuvent avoir un impact sur la santé des personnes qui en sont victimes.

En cas de danger, appelez la police (17) ou envoyez un SMS au 114 si vous ne pouvez pas parler.

Si vous êtes victime :

- 1. Fuir, exprimer son refus, si cela est possible**
- 2. Ne pas s'isoler et se protéger**

Si vous êtes témoin :

- 1. Rassurer la victime en lui précisant qu'elle a bien fait de vous en parler et qu'elle n'y est pour rien**
- 2. Indiquer les démarches à la victime**
- 3. Contacter les personnes qui peuvent aider**

Vous pouvez effectuer un **signalement** auprès de la **mission égalité** de l'université en envoyant un mail à **vieetudiante.harcelement@univ-eiffel.fr**

Tous les échanges sont confidentiels tant que la victime n'en décide pas autrement.

La mission égalité peut vous accompagner dans vos démarches administratives, pédagogiques et juridiques, et vous orienter vers le Service de Santé Universitaire (**ssu@univ-eiffel.fr - 01 60 95 74 43**).

### **4. Collecter les preuves**

**Retrouvez plus d'informations sur le site internet de la mission égalité de l'université :**

**<https://mission-egalite.univ-gustave-eiffel.fr>**

Contacts de la mission égalité : [mission.egalite@univ-eiffel.fr](mailto:mission.egalite@univ-eiffel.fr) - 01 60 95 70 13

## La Mission Arts et Culture

Assurant le service culturel de l'établissement, la Mission Arts et Culture a pour rôle :

- de **coordonner l'action culturelle** sur les campus, à destination de tous les publics (usagers de l'université et publics extérieurs),
- d'**encourager la création artistique** et **valoriser les pratiques** de tous les usagers de l'université, quel que soit leur statut (étudiant.es, personnels).

Dans ce cadre, la Mission Arts & Culture organise :

- de nombreuses **manifestations** sur les campus : concerts, expositions, spectacles,
- des **ateliers** de pratique artistique ouverts à tous : Photographie, Dessin, Improvisation théâtrale, Écriture créative,
- des **rencontres** avec des **artistes** invités,
- des **concours** de création artistique (récits brefs, courts-métrages, dessin, bande dessinée ...),
- une **billetterie** mettant à disposition des invitations & places offertes par nos partenaires du territoire (Ferme du Buisson, File 7, Les Passerelles, la BnF ...).

Découvrez toutes ces propositions - et bien plus encore :

- sur le site internet :  
<https://culture.univ-gustave-eiffel.fr>
- sur les réseaux sociaux :  
Facebook (<https://www.facebook.com/culture.univ.eiffel>)  
Instagram ([https://www.instagram.com/culture\\_univ.eiffel/](https://www.instagram.com/culture_univ.eiffel/))

En particulier, l'atelier de dessin animé par Jules Magistry (octobre-décembre) s'intéressera à la question de la représentation de l'identité, de la violence et du harcèlement ; il sera précédé d'une table ronde qui animera une discussion entre plusieurs artistes, s'illustrant dans des domaines différents (dessin, chanson, musique...), autour de ces sujets.

## Le SUAPS

Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives, en quelques points :

### ❖ **Des activités sur trois domaines de pratiques :**

- Des sports pour tous : des sports collectifs, des sports individuels,
- Tous les sports en compétition interuniversitaire avec l'Association Sportive (AS),
- Des cours de bien-être et de fitness.

L'inscription sports loisirs est gratuite pour tous les étudiants.  
Tous les sports sont encadrés par des enseignants diplômés.

### ❖ **Le sport en Unité d'Enseignement Libre (UEL).**

### ❖ **Des animations :**

Journée de la santé et du bien-être, Journée du Sport, des courses variées...

### ❖ **Un site Internet incontournable :**

<https://sports.univ-gustave-eiffel.fr/>

Vous y trouverez tous les renseignements utiles : les sports proposés, les inscriptions, le planning, les infos, la Gazette.

### ❖ **Un planning qui propose plus de 40 activités hebdomadaires.**

### ❖ **Un nombre croissant d'étudiants inscrits au fil des années.**

### ❖ **Des séances en visio Zoom** pour que chacun et chacune, quel que soit son campus de rattachement, puisse faire du sport pendant et hors confinement.

### ❖ **Une Association Sportive très active (AS).**

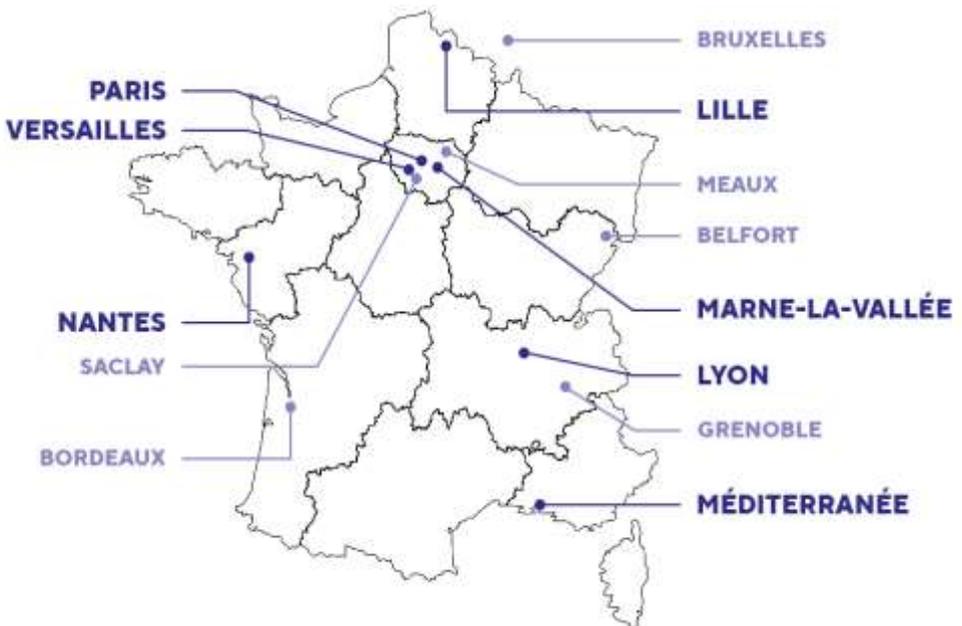
### ❖ **Le SUAPS dispose de 10 fauteuils handisports et souhaite développer la pratique handisport dans l'établissement.**

## Plans

Le Campus regroupe sur un même territoire, plusieurs infrastructures de l'Université Gustave Eiffel : l'Éav&t, l'ENSG, l'ESIEE Paris et une grande partie des formations du périmètre ex-UPEM.

Le campus de l'EIVP se situe à Paris et héberge un bâtiment industriel réhabilité, certifié Haute qualité environnementale, ainsi que des espaces verts entretenus selon des principes de gestion écologique.

L'établissement dispose de cinq campus implantés dans les grandes métropoles françaises : Aix-Marseille, Lille, Lyon, Nantes, et Versailles, auxquels sont rattachés plusieurs implantations secondaires.





1. Bâtiment COPERNIC : 5, Bd Descartes – Champs-sur-Marne
2. Bâtiment Bienvenüe : 14-20, Bd Newton – Champs-sur-Marne
3. Maison de l'Etudiant : rue des Frères Lumière – Champs-sur-Marne
4. Bibliothèque Georges Perec : rue des Frères Lumière – Champs-sur-Marne
5. Gymnase de la Haute Maison : Bd Descartes – Champs-sur-Marne
6. Bâtiment François Rabelais : Bd Descartes – Champs-sur-Marne
7. Bâtiment Lavoisier : rue Galilée – Champs-sur-Marne
8. Bâtiment Bois de l'Étang : rue Galilée – Champs-sur-Marne
9. Bâtiment Clément Ader : Bd Descartes – Champs-sur-Marne
10. Bâtiment Ada Lovelace – La Centrif' : 2 rue Alfred Nobel – Champs-sur-Marne
11. IUT (site de Champs) : 2 rue Albert Einstein – Champs-sur-Marne
12. Bâtiment Alexandra David-Néel : 2 allée du Promontoire– Noisy-le-Grand
13. Bâtiment Albert Camus : 2 allée Jean Renoir– Noisy-le-Grand
14. ÉAV&T : 12 av Blaise Pascal – Champs-sur-Marne
15. ENSG Géomatique : 6-8 av Blaise Pascal – Champs-sur-Marne
16. ESIEE Paris : 2 Bd Blaise Pascal – Noisy-le-Grand



17. Bâtiment ERASME (IFIS) : 6-8 cours du Danube – Serris

MEAUX



18. IUT (site de Meaux) : 12 rue Jablnot – Meaux







SERVICE DE SANTE UNIVERSITAIRE (SSU) – Pôle Handicap

[ssu@univ-eiffel.fr](mailto:ssu@univ-eiffel.fr)

Campus de Marne-la-Vallée

Bâtiment Copernic

Mail : [accueilhandicap@univ-eiffel.fr](mailto:accueilhandicap@univ-eiffel.fr)

T : 01.60.95.74.84

UNIVERSITÉ GUSTAVE EIFFEL

Campus de Marne-la-Vallée

5 Boulevard Descartes

Champs-sur-Marne 77454 Marne-la-Vallée cedex 2

T : 01 60 95 75 00

[univ-gustave-eiffel.fr](http://univ-gustave-eiffel.fr)